

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/66

Séance du 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 10 septembre 2024	Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, MATHUS Véronique, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, LAROCHE Daniel, DELANGLE Sylvie, MATHIEUX Marc.
Nombre de Membres en exercice : 19	Procurations : BUSSEUIL Georges à S. DESCHARNE, BOUCLIER Florence à M. MORIN DESMURS, PLATHEY Pierre à N. CLEMENT
Nombre de Membres présents : 13	
Nombre de suffrages exprimés : 16	
Votes Pour : 16	
Vote Contre : 0	
Abstentions : 0	Absents excusés : CLEMENT Pascal, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie

Le secrétariat a été assuré par : Patrick BERDAGUE

Objet : Attribution d'un nom aux écoles – modification du calendrier initialement établi

Par délibération D2024-33 du 27 mai 2024, le conseil municipal a attribué un nom temporaire aux deux écoles.

Il était alors prévu qu'un nom définitif soit attribué d'ici à la fin de l'année civile. Compte-tenu du délai nécessaire aux écoles pour travailler sur ce sujet, il convient de repousser l'échéance et de prévoir la validation du nom définitif avant la fin de l'année scolaire et non d'ici au 31 décembre 2024.

Le conseil municipal :

DECIDE d'ajourner l'attribution d'un nom commun aux deux écoles à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

19/09/2024

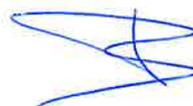
Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance



D2024/165

